

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 66 (1994)

Heft: 6

Rubrik: Lire - voir - entendre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR UN HABITAT DE QUALITÉ

Pourquoi faire un concours ?

- Dans le but de mettre en concurrence des idées, de pouvoir comparer plusieurs projets plutôt qu'en accepter un seul ;
- lorsqu'on envisage une nouvelle construction ou une transformation pour en trouver la solution optimale et le mandataire compétent ;
- lorsqu'on a un intérêt à des rapports qualité-économie.

Dans quel domaine peut-on envisager un concours ?

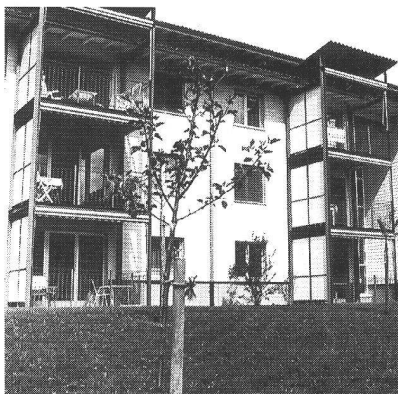
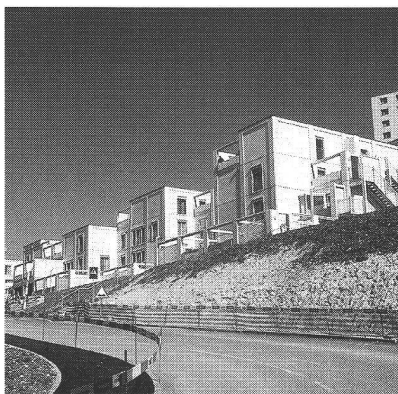
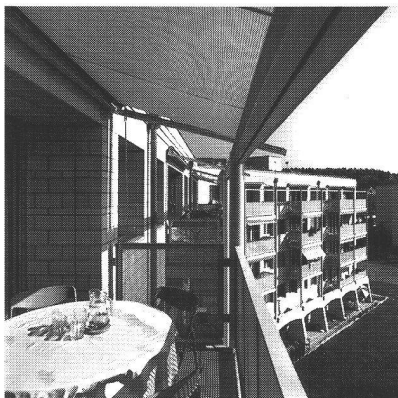
- L'approche par concours est applicable à tous les domaines de construction et d'aménagement d'espaces ;
- la réalisation des immeubles et des ensembles de logements ainsi que des maisons d'accueil ou homes bénéficie hautement de cette approche.

Coûts et délais ?

- Les frais liés au concours - somme des prix attribués, honoraires des membres du jury, cahier des charges - sont proportionnels à l'importance de l'ouvrage et varient entre 0,5 et 2% du coût de la construction ; une dépense minime face aux avantages de ce procédé ;
- il en va de même pour le délai qui n'est que légèrement plus long que dans le cas d'une commande directe à l'architecte ou l'ingénieur.

Le jury de concours ?

- Architectes ou ingénieurs, professionnels qualifiés, ainsi que représentants du maître de l'ouvrage, forment un jury apte à choisir le projet répondant le mieux aux données de base et aux problèmes posés ;
- de cette manière, le maître de l'ouvrage est accompagné, conseillé et soutenu par ces spécialistes tout au long de sa démarche.



... en conclusion

Au sens premier, le concours d'architecture ou d'ingénierie, tel qu'il est défini par les règlements de la SIA, est une démarche qui se déroulera dans des conditions d'efficacité, de rigueur et d'impartialité, qui permettra de façon professionnelle d'obtenir le meilleur projet et qui garantira la réussite et l'économie de sa réalisation. Au sens large, une ouverture d'esprit et une preuve de communication. Le concours est la stimulation de notre mode de vie par la qualité de notre environnement bâti !

*Jean-Luc Thibaud
architecte SIA
président de la Commission
consultative vaudoise des concours
d'architecture SIA*

La SIA, Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, publie une nouvelle brochure d'information, «Le concours d'architecture», un vade-mecum pour le maître de l'ouvrage, sur les opportunités d'organiser un concours d'architecture et sur les modalités de son déroulement.

Cette brochure est disponible au secrétariat de la SIA, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. 021-646 34 21

*La Grangette à Lausanne, 1991
Architecte : Fonso Boschetti
Photo : François Bertin*

*Esplanade Cornes-Morel à La Chaux-de-Fonds, 1994
Architecte : Claude Schelling
Photo : Claude Schelling*

*Triolet à Porrentruy, 1994
Architecte : Romeo Sironi*

*La Rencontre à Genève, 1994
Architectes : Curonici, Barthassat,
Brunn, Butty, Menoud et Weber
Photo : Jacques Saugy*